

Le président de la république a décidé de soutenir la proposition de loi du député Eric Ciotti pour un « service citoyen » destiné aux jeunes délinquants de 16 ans, encadrés par d'anciens militaires au sein de l'EPIDE. Il est vrai que les armées ont des relations particulières avec la jeunesse. Déjà, le 15 mars 1891, le capitaine Lyautey publiait anonymement dans la « Revue des Deux-Mondes » un article intitulé « Du rôle social de l'officier dans le service universel » pour répondre à l'instauration d'un service militaire généralisé et du rôle que l'officier devrait assumer. Le débat provoqué par le capitaine Lyautey devint national et inspira des générations d'officiers français.

L'idée d'un rôle social à donner aux armées est-elle obsolète ? Je ne le crois pas si le contexte contemporain et les objectifs à atteindre sont clairement définis.

Le contexte est en effet aujourd'hui bien différent. Il ne s'agit plus d'intégrer des centaines de milliers de jeunes, le service militaire ayant été suspendu. Il s'agit en revanche de « resocialiser » plusieurs milliers de jeunes Français en perte de repères notamment dans les grandes agglomérations et leurs banlieues. Il s'agit aussi de constater l'échec d'une société civile qui évoque souvent les valeurs mais qui les applique rarement, une éducation nationale qui n'éduque pas mais veut instruire, de parents qui n'éduquent pas non plus ou d'une manière sans doute inadaptée à l'intégration sociale, chacun faisant comme bon lui semble en fonction de son intérêt particulier. C'est aussi une société civile qui craint la violence et baisse les yeux. C'est enfin cet appel régulier au service militaire, nouvelle panacée, « bon » pour les autres mais pas pour soi comme un certain nombre de commentateurs éclairés l'ont reconnu sur les ondes encore récemment.

Le dernier recours face à une partie de la jeunesse semble donc être l'encadrement militaire. Il s'appuie sur le mythe de l'autorité qui, dans l'imaginaire français, use différentes formes de la contrainte sinon de la force qui n'a pourtant plus lieu. Néanmoins, les armées pourraient autant qu'hier assurer ce « devoir social » comme le rappelait Lyautey. « Nul n'est mieux placé que l'officier (*ou le sous-officier*) pour exercer sur ses subordonnés une action efficace » écrivait-il et je pense que la problématique est posée par cette simple phrase.

Les cadres militaires ont un rôle comme éducateurs comme tous ceux qui ont en charge des hommes. Ils appartiennent à une institution au service de tous, qui rassemble des personnes engagées, aptes au commandement des personnes, exemplaires car on n'obtient pas l'adhésion par la seule contrainte. C'est ainsi la référence à des valeurs concrètes d'engagement personnel au service d'une collectivité : rigueur du comportement et non rigidité, désintéressement, dévouement, équité, courage. Effectivement si les officiers et les sous-officiers incarnent ces valeurs et qu'eux seuls peuvent réinsérer des jeunes en difficulté, c'est sans doute aussi que ces valeurs manquent dans la société civile. Le problème est donc plus grave et signifie à nouveau que notre propre société est gravement malade.

Les armées doivent-elles donc s'investir dans cette mission d'encadrement des jeunes ?

Sans aucun doute mais pas à n'importe quelles conditions. Les armées peuvent resocialiser des jeunes en difficulté, certainement pas des délinquants, plutôt des volontaires. Elles ont toujours eu ce rôle de permettre à des jeunes difficiles de changer de vie en devenant soldats professionnels. Chacun peut ainsi avoir une carrière militaire dès lors qu'il en a les qualités. Un

soldat volontaire peut devenir officier. Dans l'armée de terre, 70% des sous-officiers doivent provenir à terme des hommes du rang, 50% des officiers des sous-officiers. Quelle institution française peut en dire autant ?

Ensuite, les unités du service militaire adapté forment des milliers de jeunes sous l'uniforme à un métier dans les départements et territoires d'outremer. Il faut les développer. L'encadrement des jeunes en difficulté n'est pas non plus une nouveauté pour les armées. Il faut effectivement assurer cette tâche notamment dans le cadre de l'EPIDE. Cependant si le jeune n'est pas volontaire, l'échec est presque assuré. Un voyou reste un voyou s'il ne veut pas changer. Et s'il ne reconnaît que la force, aucun militaire ne l'exercera simplement parce que c'est punissable par les règlements militaires. De grands travaux ayant un intérêt pour la collectivité au sein d'unités spécialisées comme le génie pourraient enfin trouver leur place.

Ce rôle social des armées est d'actualité. Il peut contribuer utilement à réintégrer ces jeunes dans la société en leur donnant le « sens de l'action » si cher à Lyautey. Les armées ne doivent pas cependant voir leurs missions principales mises en danger. Cet engagement militaire contribuera en revanche au renforcement du lien entre les armées et la nation.